



**HAL**  
open science

## Les indicateurs de revenu dans les exploitations agricoles en France : une analyse comparée sur 15 ans entre les données du RICA et celles de la MSA

Laurent Piet, Vincent Chatellier, Philippe Jeanneaux, Catherine Laroche-Dupraz, Aude Ridier, Patrick Veysset

### ► To cite this version:

Laurent Piet, Vincent Chatellier, Philippe Jeanneaux, Catherine Laroche-Dupraz, Aude Ridier, et al.. Les indicateurs de revenu dans les exploitations agricoles en France : une analyse comparée sur 15 ans entre les données du RICA et celles de la MSA. 14. Journées de Recherches en Sciences Sociales - JRSS, SFER; INRAE; CIRAD, Apr 2021, Clermont-Ferrand, France. hal-03206915

**HAL Id: hal-03206915**

**<https://hal.inrae.fr/hal-03206915>**

Submitted on 23 Apr 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Les indicateurs de revenu dans les exploitations agricoles en France : une analyse comparée sur 15 ans entre les données du RICA et celles de la MSA

Laurent Piet<sup>1</sup>, Vincent Chatellier<sup>1</sup>, Philippe Jeanneaux<sup>2</sup>, Cathie Laroche-Dupraz<sup>1</sup>, Aude Ridier<sup>1</sup>, Patrick Veysset<sup>3</sup>

<sup>1</sup> UMR SMART-LERECO, Institut Agro, INRAE, 35000, Rennes, France

<sup>2</sup> UMR Territoires, AgroParisTech, INRAE, Université Clermont-Auvergne, VetAgro Sup, 63178, Aubière, France

<sup>3</sup> UMR Herbivores, Université Clermont Auvergne, INRAE, VetAgro Sup, 63122, Saint-Genès-Champanelle, France

Auteur de correspondance : [laurent.piet@inrae.fr](mailto:laurent.piet@inrae.fr)

**Résumé.** Cet article présente une analyse portant sur les indicateurs utilisés pour mesurer la performance économique des exploitations agricoles en France. Si le plan comptable permet d'identifier le mode de calcul précis de différents soldes intermédiaires de gestion (dont la valeur ajoutée brute, l'excédent brut d'exploitation et le résultat courant avant impôt), les sources statistiques utilisées pour évoquer la question du niveau de « revenu » des agriculteurs français sont variées et les indicateurs pris en référence pas toujours homogènes. Il en résulte parfois une fragilité dans l'expression publique de la notion de revenu des agriculteurs. En procédant à un appariement entre deux sources d'informations distinctes sur quinze années (de 2003 à 2017), à savoir, d'un côté, le Réseau d'Information Comptable Agricole (Rica) du Ministère de l'Agriculture et, d'un autre côté, la base des cotisants non-salariés (COTNS) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), cet article procède à une comparaison du niveau de plusieurs indicateurs de performance économique. L'appariement a été réalisé à partir du numéro SIRET des entreprises et un travail méthodologique a été effectué de façon à ce que le champ des exploitations soit commun aux deux bases. Cette analyse permet de mettre en évidence plusieurs résultats originaux : le « bénéfice agricole » fiscal (publié par la MSA) est, en moyenne, inférieur d'un tiers au résultat courant avant impôt (issu du Rica) ; le montant des prélèvements privés est peu corrélé au niveau du résultat comptable ou à celui du revenu fiscal déclaré ; l'hétérogénéité observée dans les niveaux de revenu dépend de déterminants structurels mais également des choix stratégiques réalisés par les agriculteurs eux-mêmes.

**Mots-clés :** Revenu agricole, Prélèvements privés, Performance économique, RICA, MSA

### Income indicators on farms in France: a 15-year comparative analysis of FADN and MSA data

**Abstract.** This article presents an analysis of the indicators used to measure the economic performance of farms in France. While the chart of accounts makes it possible to identify the precise method of calculation of various intermediate management balances (including the gross added value, the gross operating surplus and the farm income), the statistical sources used to discuss the question of the level of 'income' of French farmers are diverse and the indicators used are not always homogeneous. This sometimes results in a fragility in the public expression of the notion of farmers' income. By matching two distinct sources of information over fifteen years (2003 to 2017), namely, on the one hand, the Farm Accounting Data Network (Rica) produced by the Ministry of Agriculture and, on the other hand, the database for self-employed contributors (COTNS) of the Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), this article compares the level of several economic performance indicators. The matching was carried out using the SIRET number of the farms and methodological work was carried out so that the scope of the farms is common to both databases. This analysis highlights several original results: the fiscal 'agricultural profit' (published by the MSA) is lower than the current result before tax (derived from the Rica) by one third; the amount of private levies is weakly correlated to the accounting result or to the reported tax income; the heterogeneity observed in income levels depends on structural determinants but also on the strategic choices made by farmers themselves.

**Keywords:** Farm income, Private levies, Economic performance, FADN, MSA

## Introduction

Le niveau du revenu des agriculteurs français et européens a fait historiquement l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Dès la rédaction du Traité de Rome en mars 1957, cette question était à l'ordre du jour. L'article 39 de celui-ci indiquait en effet que la Politique agricole commune (PAC) avait, parmi d'autres objectifs, celui d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture (Bureau et Thoyer, 2014). Dès 1965, le Conseil des ministres de la Communauté Economique Européenne (CEE) a adopté un règlement pour mettre en œuvre, dans les six Etats membres, un outil d'observation du fonctionnement économique et des revenus des exploitations agricoles européennes (Carles, 1969). En France, le Réseau d'Information Comptable Agricole (Rica) fonctionne ainsi depuis 1968 (Carles, 1972). Depuis lors, le Rica n'a cessé d'exister et d'évoluer pour intégrer les nouveaux Etats membres de l'Union européenne (UE) dans le dispositif (Chantry, 2003), pour s'adapter aux modifications apportées dans le plan comptable (Kroll, 1987) ou pour introduire de nouvelles variables utiles au suivi des politiques.

En France, les résultats du Rica sont publiés chaque année sous la forme de résultats standards (Agreste, 2020-a) et présentés lors de la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation. Au fil des dernières décennies, de nombreux auteurs ont présenté des analyses sur les trajectoires économiques et financières des exploitations agricoles. Une sélection de quelques travaux publiés permet d'en rendre compte de manière évidemment non exhaustive : les revenus dans l'exploitation agricole, définitions et mesure (Carles, 1974) ; la disparité des revenus agricoles (Carles et Nanquette, 1977) ; l'endettement et le revenu disponible des exploitations agricoles (Blogowski et al., 1983) ; le revenu, l'épargne agricole et les prélèvements privés (Cordellier, 1987) ; l'endettement et ses limites (Léon, 1987) ; prévenir les défaillances financières en agriculture (Colson et al., 1993) ; les disparités de revenus agricoles (Bourgeois, 1994) ; les bas revenus agricoles (Brangeon et al., 1994) ; pour mieux comprendre les difficultés financières des exploitations agricoles (Colson et al., 1995) ; l'activité extérieure et les revenus des ménages agricoles (Butault et al., 2005) ; un large éventail de revenus agricoles (Chassard et Chevalier, 2007).

Au cours des dix dernières années, force est de constater que les travaux publiés sur la situation économique des exploitations agricoles françaises ont cependant été globalement moins nombreux, du moins au regard des décennies antérieures. C'est probablement une des raisons supplémentaires pour lesquelles le ministère en charge de l'agriculture a lancé un appel à projet de recherche portant sur ce thème. Les auteurs de cet article, qui ont tous participé au projet Agr'Income entre 2019 et 2020<sup>1</sup> (Piet et al., 2020), ont souhaité produire ici une réflexion complémentaire (c'est-à-dire non présente dans le rapport) et originale au plan méthodologique. Conduire ce travail a semblé être d'autant plus justifié que les médias ont largement relayé une tribune parue le 30 octobre 2017 dans le journal Le Monde et dont le titre était : « 30% des agriculteurs gagnent moins de 350 € par mois : scandale ou pas ? ». Cette assertion ne provenait pas des données du Rica, mais de la base de données sur les cotisants non-salariés de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). De là est venue l'idée d'opérer un appariement entre ces deux bases de données, sur la base du numéro SIRET des exploitations et moyennant la définition d'un champ d'observation commun pour situer le revenu retenu par la MSA à celui qu'on retrouve dans les données RICA.

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur le projet de recherche Agr'Income (« Hétérogénéité, déterminants et trajectoires du revenu des agriculteurs français »), voir : <https://www6.rennes.inrae.fr/smart/Contrats-de-recherche/Agr-Income>

Partant de cet appariement, cet article cherche, tout d'abord, à expliciter, sur longue période (2003 à 2017), les écarts existants entre les deux indicateurs généralement utilisés dans chacune des deux sources ; à savoir, le résultat courant avant impôt (RCAI) des exploitations agricoles françaises (indicateur majeur du Rica pour évoquer la performance économique des exploitations) et le « bénéfice agricole » (BA), revenu fiscal de référence disponible dans la base de données de la MSA. Suit une analyse de l'évolution temporelle de différents indicateurs de profitabilité des entreprises agricoles. Cet article est structuré en trois parties. La première discute des difficultés inhérentes à la mesure du revenu agricole. La deuxième présente les aspects méthodologiques relatifs à l'appariement proposé entre les deux bases de données. La troisième présente les principaux résultats des comparaisons effectuées entre les différents indicateurs économiques.

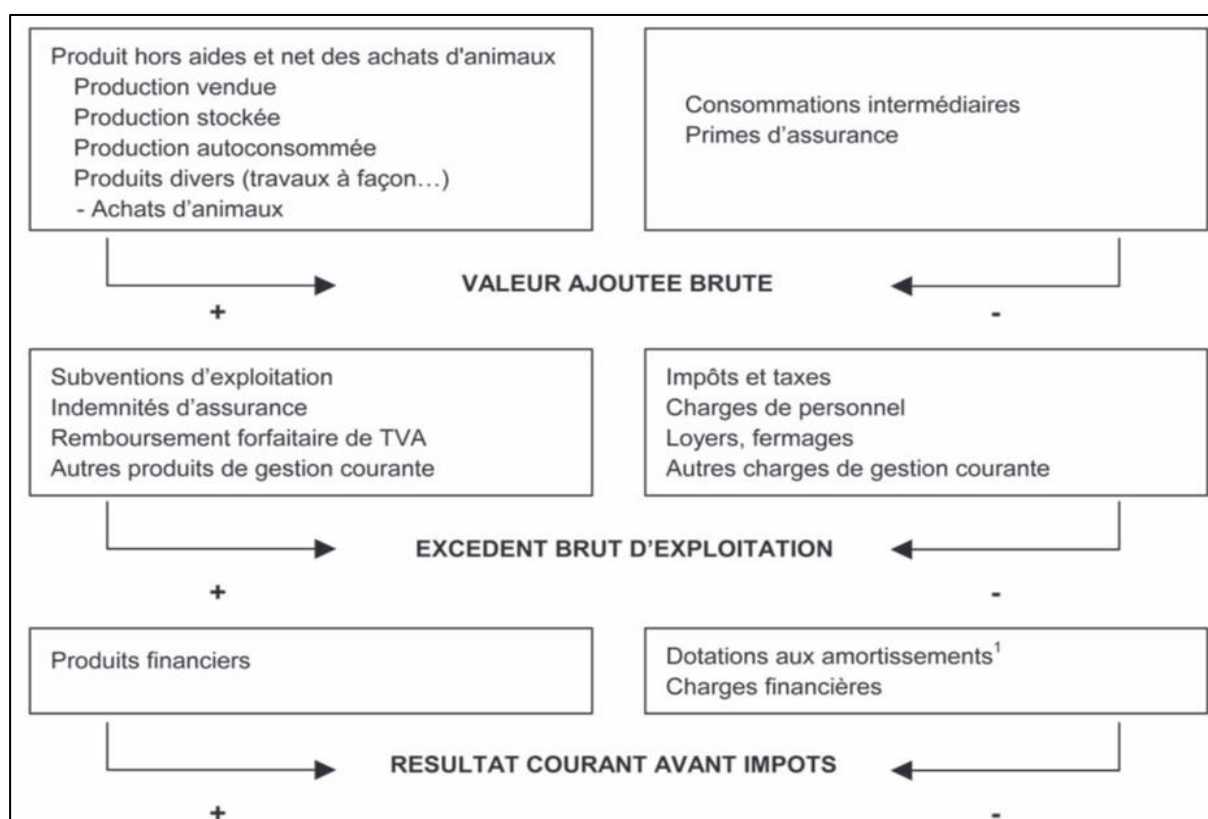
## **1- De la difficulté de mesurer le revenu des agriculteurs**

Il est difficile de mesurer l'évolution du revenu agricole. Cela tient d'abord à la diversité et à l'ambiguïté du vocabulaire et des indicateurs employés, selon que l'on s'intéresse au résultat économique de l'exploitation agricole en tant qu'entreprise ou au revenu de l'exploitant en tant qu'individu, voire de son ménage (OCDE, 2001 ; Butault et al., 2005). La difficulté découle aussi de la diversité des données disponibles : recueillies à des fins différentes, elles ne mesurent pas les mêmes réalités et ne couvrent pas les mêmes populations, ni le même éventail d'activités.

Le Compte économique de l'agriculture (CEA) est un compte satellite des comptes nationaux de l'Insee, qui compile des indicateurs macroéconomiques synthétiques spécifiques à la branche agricole (Desriers, 2007). La valeur ajoutée nette au prix de base y est un indicateur approprié pour les comparaisons inter-temporelles et internationales, permettant en outre de décomposer les déterminants de la valeur ajoutée et de son évolution en effet prix versus effet volume, avant et après transferts. Cet indicateur montre une évolution continue et croissante des revenus agricoles par chef d'exploitation depuis 60 ans (Agreste, 2020-b). Il masque cependant des évolutions divergentes entre types d'exploitations et n'est donc pas suffisant pour apprécier la diversité de ces revenus.

Les comparaisons entre exploitations agricoles requièrent des données microéconomiques pour calculer les soldes intermédiaires de gestion (SIG) des entreprises. Outre les calculs de l'assiette de l'impôt sur le revenu et des cotisations sociales, ces indicateurs ont trois finalités. Premièrement, l'exploitant les utilise comme indicateurs de performance pour piloter son entreprise et apporter des garanties aux financeurs. Deuxièmement, l'État, pour s'assurer de l'impact des instruments de politique publique, doit suivre l'évolution des résultats entre exploitations et dans le temps. Enfin, les organismes de conseil aux agriculteurs les mobilisent dans leurs différentes missions. Le ministère en charge de l'agriculture utilise ainsi des indicateurs issus de données collectées par le Rica, tandis que les organismes de conseil s'appuient sur les comptabilités privées de leurs clients ou adhérents. Les indicateurs utilisés sont proches (parfois identiques) mais le champ de collecte n'est pas le même : le Rica repose sur un échantillon représentatif des exploitations dites « moyennes et grandes », avec des concepts harmonisés, alors que les centres de comptabilité et de gestion couvrent le champ de leurs adhérents, avec une définition des indicateurs qui peut légèrement différer d'un centre à l'autre et par rapport au Rica.

**Figure 1.** Les soldes intermédiaires de gestion et le calcul du RCAI



Source : Agreste, 2012

Parmi les différents SIG, l'excédent brut d'exploitation (EBE) et le RCAI sont les deux indicateurs de performance économique les plus utilisés. Tous deux mesurent la capacité à rémunérer le travail non salarié et le capital : l'EBE mesure la profitabilité de l'entreprise en dehors des choix d'investissement et de financement de l'agriculteur ; le RCAI tient compte de ces derniers. Intégrant déjà la rémunération des salariés au titre des charges, EBE et RCAI sont en général rapportés à l'unité de travail annuel non salariée (UTANS), à des fins de comparaison. Les cotisations sociales et impôts dont les exploitations sont redevables étant calculés à partir du RCAI, l'établissement de sa valeur peut faire l'objet de stratégies d'optimisation. Comparer des exploitations nécessite alors des ajustements pour gommer ces effets, à l'instar de ce qui est pratiqué dans le Rica ou dans les documents comptables « de gestion », notamment pour le calcul des amortissements ou des stocks. L'analyse de ces indicateurs doit donc tenir compte du contexte fiscal et social de l'exploitation, et des stratégies entrepreneuriale et patrimoniale de l'exploitant.

Trois régimes agricoles d'imposition sont possibles pour les exploitations individuelles et les sociétés : le micro-bénéfice agricole, le bénéfice réel simplifié et le bénéfice réel normal. Pour les deux derniers régimes, le bénéfice agricole (BA), établi à des fins d'obligations fiscales, tient compte des produits et charges courants, ainsi que des produits et charges exceptionnels. Il repose sur des règles spécifiques pour le calcul des amortissements (dégressif), l'évaluation des stocks (système de décote), et admet des déductions (dotations pour investissement, DPI, ou pour aléas, DPA, récemment remplacées par la dotation pour épargne de précaution, DEP). Ce bénéfice (ou perte) est inscrit dans la déclaration d'impôt sur le revenu de l'agriculteur, et établi, dans le cas des structures sociétaires, au prorata des parts sociales détenues. Une exploitation sociétaire peut opter pour l'impôt sur les sociétés (IS), calculé en retirant la rémunération du travail et les charges sociales du résultat brut (cette option reste cependant

minoritaire). Dans ce cas, les revenus imposables des associés sont la rémunération du travail, les dividendes et les éventuels autres revenus. Par ailleurs, pour le calcul de leurs cotisations sociales, les agriculteurs remplissent une déclaration de revenus professionnels (DRP) auprès de la MSA. Pour les agriculteurs travaillant sur des exploitations soumises au régime du BA, l'assiette des cotisations sociales reprend l'ensemble des bénéfices agricoles de la déclaration de revenus augmentés, des bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et des bénéfices non commerciaux (BNC) relatifs à l'activité agricole. Au régime de l'IS, les cotisations ne sont prélevées que sur la rémunération du travail et les dividendes et intérêts en compte courant d'associés. Ces revenus professionnels déclarés pour le calcul des cotisations sociales, qui peuvent différer nettement du résultat d'entreprise, sont à la base des chiffres publiés par la MSA. En outre, le champ des cotisants à la MSA est plus large que celui couvert par les statistiques du ministère de l'agriculture, dont le Rica, puisque sauf mention contraire il intègre les plus petites exploitations agricoles ainsi que la filière bois, certains métiers de la mer (conchyliculture et marais salants), les activités hippiques et d'autres activités (pépinières, entreprises de travaux agricoles, entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement et artisans ruraux).

Le RCAI est un indicateur où tous les facteurs de production ont été rémunérés, à l'exception du travail non salarié et des apports en capitaux (Figure 1). Ce résultat d'entreprise ne dit malgré tout pas grand-chose de la rémunération effective des exploitants, puisqu'il n'apporte pas d'information sur l'utilisation qui en est faite en tant que ressource pour les agriculteurs, comme peut le faire le salaire pour les salariés. Il s'agit en effet d'un indicateur comptable de performance calculé, et pas d'un flux monétaire réel. Les prélèvements privés constituent la rémunération effective de l'exploitant, une fois acquittées les annuités d'emprunts et abondés les besoins en investissement. Ils peuvent être réguliers ou non en fonction de la trésorerie et des besoins. Les exploitants, s'ils ont plutôt tendance à prélever des capitaux pour leur consommation et leur épargne privées, peuvent effectuer à l'inverse des apports à l'exploitation, notamment en phase d'investissement ; les « prélèvements » privés sont dans ce cas négatifs. Renoncer à des prélèvements immédiats peut ainsi permettre de financer l'exploitation et de constituer un patrimoine pouvant être prélevé plus tard. Il y a donc arbitrage entre rémunération immédiate et rémunération future. Si ces prélèvements privés sont bien identifiés dans la comptabilité, ils sont difficiles à analyser et rarement mis en avant.

## **2- Un appariement original entre les données du Rica et celles de la MSA**

Après un rappel synthétique sur le champ couvert par les deux bases de données considérées ici (Rica et MSA), cette deuxième partie présente quelques éléments relatifs à la méthode retenue pour procéder à l'appariement, puis à la définition d'un champ commun d'exploitations à prendre en compte dans l'analyse.

### **2-1- Une présentation succincte des deux bases de données (Rica et MSA)**

Le Rica est une enquête annuelle, harmonisée au niveau de l'UE, qui collecte des données comptables et technico-économiques détaillées auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles (7 220 en France en 2018). Les données collectées permettent d'analyser la diversité des résultats et celle de leur formation, de dresser des diagnostics économiques et financiers et de simuler l'impact des politiques publiques. La fiche Rica définie au niveau européen est déclinée au niveau national pour être conforme aux normes comptables françaises (Agreste, 2020-a). Un retraitement de certaines données est effectué afin d'établir une comptabilité de gestion pour les exploitations et de rendre celles-ci comparables entre elles (amortissements linéaires, évaluation des stocks à la valeur de clôture de l'exercice, formes sociétaires, etc.).



Le Rica français couvre l'ensemble des exploitations dont la Production Brute Standard (PBS) est supérieure ou égale à 25 000 euros ; il s'intéresse donc aux exploitations dites « moyennes et grandes », lesquelles regroupent plus de 88% des emplois agricoles totaux, 93% de la superficie agricole et 98% de la PBS<sup>2</sup>. Chaque exploitation de l'échantillon est affectée d'un coefficient d'extrapolation qui permet, in fine, une représentativité de l'échantillon sur la base d'un « univers » construit à partir des recensements agricoles et de leur mise à jour (293 300 en 2018). Pour chaque exploitation, il est possible d'accéder aux différents soldes intermédiaires de gestion (figure 1), ainsi qu'à de très nombreuses variables issues du compte de résultat et du bilan. Il est également possible de connaître les principales caractéristiques structurelles à un niveau fin de détails. Les indicateurs utilisés ici sont : la valeur ajoutée (VA) ; l'excédent brut d'exploitation (EBE) ; le revenu disponible (RDISP) ; le revenu courant avant impôt (RCAI) ; les investissements nets (INV)<sup>3</sup> et les prélèvements privés (PPRIV).

Outre le Rica, ce travail valorise également les données issues de la base des cotisants non-salariés (COTNS) produite par la Caisse Centrale de la MSA. Celle-ci recueille des informations de gestion issues des caisses locales de la MSA de façon exhaustive pour tous les individus cotisants à l'un au moins des régimes de protection sociale agricole. Chaque individu est rattaché à l'entreprise agricole au sein de laquelle il exerce son activité (ou à l'une d'elles lorsqu'il y en a plusieurs), celle-ci étant identifiée par son numéro SIRET (Système d'identification du répertoire des établissements) lorsque celui-ci est disponible. Les variables disponibles dans la base COTNS sont nombreuses mais relèvent avant tout des impératifs de gestion et non d'une finalité statistique ; contrairement au Rica, peu d'informations sont ainsi disponibles concernant la structure de production des exploitations ou leurs résultats comptables et financiers<sup>4</sup>. Seules deux d'entre elles, intervenant dans le calcul des différentes assiettes de cotisation aux différentes branches de la protection sociale agricole, se rapportent à la notion de « revenu » : les bénéficiaires agricoles (BA) et les revenus professionnels (RP) déclarés par chaque individu, ces derniers incluant, outre les BA, les revenus issus d'activités prolongeant l'activité agricole principale, dans la limite de certains seuils.

## **2-2- L'appariement des deux bases : principaux choix méthodologiques**

L'appariement entre les deux bases de données a été rendu possible par l'intermédiaire du numéro SIRET (Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises sur le Territoire) ; ce code, attribué par un centre de formalités des entreprises (CFE) dès la création d'une société, est un code unique qui permet d'identifier une entreprise.

Lors de l'appariement, il a fallu veiller à la concordance temporelle des observations. En effet, la base COTNS intègre l'ensemble des individus présents au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année de la période 2004 à 2018. En retirant les individus dont la date d'installation est exactement le 1<sup>er</sup> janvier de l'année  $n$ , on obtient la population des individus actifs l'année  $n-1$ , la période couverte allant donc en fait de 2003 à 2017. Pour leur part, les données du Rica étaient disponibles depuis 1968 jusqu'à la dernière date disponible, 2018, ce qui recouvrait donc la période de disponibilité des données COTNS.

---

<sup>2</sup> Pour en savoir plus, voir : [https://ec.europa.eu/agriculture/rica/pdf/site\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/agriculture/rica/pdf/site_fr.pdf)

<sup>3</sup> L'investissement est la valeur des biens durables acquis par l'exploitation agricole pour être utilisés pendant au moins un an dans leur processus de production. L'investissement net correspond ici à l'investissement brut (la valeur d'acquisition hors taxes de l'immobilisation) auquel sont déduits les cessions d'immobilisation (revente) et les subventions d'équipement qui viennent réduire la valeur de la nouvelle immobilisation.

<sup>4</sup> Voir : [https://odr.inra.fr/intranet/cartocartowiki/index.php/Fichiers\\_des\\_cotisants\\_non\\_salariés](https://odr.inra.fr/intranet/cartocartowiki/index.php/Fichiers_des_cotisants_non_salariés).

Les analyses conduites ici correspondent donc à des données annuelles de 2003 à 2017, le plus petit dénominateur commun étant les exploitations présentes dans le Rica. Une fois l'appariement des deux bases réalisé, une observation correspond à un individu de la base MSA, les données d'une exploitation du Rica étant répliquées autant de fois que celle-ci compte d'associés.

Notons qu'une des différences entre le RCAI et le BA est l'année à laquelle il se réfère. Le RCAI porte sur l'année citée, les comptabilités de l'échantillon ayant obligation de clôture au 31 décembre avec une tolérance de 3 mois pour éviter de retenir des informations relatives à la campagne précédente. Les dates de clôture du BA sont beaucoup plus mouvantes. Un exercice fiscal peut compter plus ou moins de 12 mois et peut concerner la campagne précédente. Enfin, l'agriculteur peut opter pour un BA calculé sur 2 ou 3 ans. Il s'engage pour 5 ans sauf exception. Le fait de retenir toutes les années de présence de l'exploitation dans l'échantillon du Rica gomme ce dernier effet, sachant que cette option ne concerne pas toutes les exploitations. Cependant, il peut rester des « effets de bord » pour les exploitations qui entrent ou sortent de l'échantillon pendant la période. Ajouté au décalage des exercices, ces effets peuvent expliquer les différences non systématiques selon les observations.

### **2-3- La sélection du champ des exploitations étudiées**

Pour constituer l'échantillon étudié, plusieurs critères de sélection ont été appliqués.

Tout d'abord, seules les observations relevant de l'imposition au régime fiscal dit "réel" ont été sélectionnées ; ce choix a conduit à écarter près de 19 300 observations de la base de données, c'est-à-dire celles relevant du régime des "micro-bénéfices agricoles" (micro-BA) ou de l'ex-régime « forfait »<sup>5</sup>. Pour ces deux derniers régimes, les revenus servant au calcul des cotisations dont les individus sont redevables sont fixés de façon forfaitaire, ce qui explique qu'ils ne sont pas enregistrés en tant que tels dans la base, le BA et le RP apparaissant ainsi nuls dans plus de 80% de ces cas. Le régime d'imposition au réel considère quant à lui deux cas : le régime réel simplifié (quand la moyenne des recettes annuelles réalisées au cours des 2 dernières années est comprise entre 82 800 € et 350 000 €) ; le régime réel normal (quand la moyenne des recettes annuelles réalisées au cours des 2 dernières années est supérieure 350 000 €).

Ensuite, les individus qui cotisent à la MSA au titre de la solidarité<sup>6</sup> ont été retirés, ce choix ayant entraîné l'exclusion de 1 377 observations sur les 15 années observées.

Enfin, les individus enregistrés comme exerçant en "pluralité d'exploitation" (individus qui possèdent des parts sociales dans plusieurs exploitations) ont été retirés. Ce choix a entraîné la suppression de 4 227 observations supplémentaires.

---

<sup>5</sup> Afin de simplifier les contraintes administratives des plus petites exploitations agricoles, la loi de finances rectificative de 2015 a abrogé le régime du bénéfice forfaitaire agricole au profit du régime micro-BA.

<sup>6</sup> Un individu cotise à la MSA à titre solidaire lorsque l'importance de son activité agricole n'est pas suffisante pour justifier une affiliation en tant que chef d'exploitation ou d'entreprise. Un cotisant solidaire est donc une personne physique exerçant le métier d'agriculteur sur une petite surface. Cette surface implique des cotisations à l'organisme de protection sociale des agriculteurs, la MSA. Pour prétendre au statut, la superficie agricole doit être inférieure la Surface Minimale d'Activité (SMA) mais égale ou supérieure à un quart de la SMA. De plus, la personne doit exercer une activité non salariée agricole requérant un temps de travail au moins égal à 150 heures et inférieure à 1 200 heures par an. Cette situation permet notamment aux retraités agricoles de continuer à exercer leur métier afin d'en obtenir un complément de revenu, ou à des personnes ayant une petite surface de pouvoir commercialiser leurs produits. Aujourd'hui, c'est par exemple celle utilisée par des maraîchers en permaculture.



En outre, d'autres observations ont également été écartées afin de disposer d'une base complète et cohérente, pour différentes raisons : 3 529 observations ont été retirées car le statut juridique qui leur était associé (agrégé en quatre modalités : exploitation individuelle, GAEC, EARL et autres) différait entre les deux bases ; 1 443 observations l'ont été car leurs BA et RP étaient manquants ; 24 observations l'ont été car le genre de l'individu était manquant ; 4 observations l'ont été car l'agrégation de leurs parts sociales à l'échelle de l'exploitation dépassait 100%, et enfin ; 44 observations l'ont été car l'agrégation de leurs parts sociales à l'échelle de l'exploitation était de 0%, ce qui aurait induit des données manquantes dans la suite des calculs (division par zéro).

A l'issue de ce processus de sélection des observations, trois prétraitements ont été réalisés afin de disposer de la base de travail définitive :

- i) Les variables monétaires utilisées dans les analyses ont été déflatées par l'indice des prix à la consommation afin de les exprimer en Euros constants de 2017.
- ii) Les variables BA et RP disponibles dans la base COTNS ont été agrégées à l'échelle de l'exploitation en prenant la somme des valeurs attachées à chaque associé, pondérée par la somme des parts sociales détenues par ces associés<sup>7</sup>. La base a alors pu être consolidée de sorte qu'une observation représente une exploitation Rica, conduisant ainsi à un échantillon de 79 077 observations, soit 83% des observations imposées au réel observées dans la base initiale du Rica sur la période 2003-2017. Cette base consolidée a également permis de vérifier que le nombre d'associés issu de la base COTNS correspondait bien, en moyenne, au nombre d'UTA non salariées observées dans le Rica (tableau 1).
- iii) Les coefficients de pondération attachés à chaque exploitation ont été recalculés grâce à la méthode du calage sur marge (INSEE) afin de pouvoir extrapoler les résultats obtenus sur notre échantillon de travail à l'échelle de la population représentée, celle des exploitations moyennes et grandes imposées au réel.

**Tableau 1.** Cohérence entre le nombre de cotisants non-salariés et le nombre d'UTANS

Nombre de cotisants (COTNS)	UTANS (RICA)			
	Observations	soit en %	Moyenne	Ecart-type
1	53 839	68.1%	1.19	0.52
2	19 133	24.2%	2.07	0.43
3	4 828	6.1%	3.04	0.40
4	1 094	1.4%	4.02	0.40
5	141	0.2%	4.99	0.34
6	24	0.0%	6.26	0.86
7 et plus	14	0.0%	7.05	1.18

Source : SSP/RICA 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

<sup>7</sup> Cette pondération par la somme des parts sociales détenues par les associés présents dans la base permet de tenir compte de la possible existence d'associés ne cotisant pas à la MSA mais disposant également de parts sociales. De façon similaire, la surface totale de l'exploitation a été déterminée comme la somme des surfaces attribuées à chaque associée pondérée par la somme des parts sociales détenues, et a ainsi pu être comparée à la surface agricole utile observée dans le Rica, à titre de vérification.

### 3- Résultats

Partant de ces différentes étapes méthodologiques et sur la base de l'échantillon commun ainsi constitué, il est devenu possible de procéder à une comparaison, sur longue période, des indicateurs issus des deux bases de données.

#### 3-1- Une quantification de l'écart entre le RCAI du Rica et le BA de la MSA

Dans une première phase, une comparaison est réalisée entre les deux indicateurs de « revenu » les plus souvent pris en référence dans les deux bases considérées, à savoir le RCAI par Unité de Travail Annuel Non-Salarié (UTANS) et le BA rapporté ici lui aussi par UTANS.

Par construction, il n'est pas anormal que le BA par UTANS soit inférieur au RCAI par UTANS. Dans cette section, l'objectif est de quantifier cet écart et d'en analyser la distribution au sein des exploitations sélectionnées. Ainsi, le RCAI par UTANS s'élève, en moyenne sur quinze ans et en euros constants de 2017, à 30 900 euros<sup>8</sup>, contre 20 300 euros pour le BA. Toutes exploitations confondues et en moyenne sur 15 ans, le BA est effectivement inférieur de 34% au RCAI.

Cette moyenne cache une diversité des situations. L'analyse est menée en fonction de cinq classes de dimension économique (CDEX), ces dernières étant déterminées selon l'importance de la PBS de l'exploitation exprimée en euros (tableau 2). L'écart entre le RCAI et le BA se décline pour chacune des cinq classes, avec une valeur décroissant des plus petites exploitations vers les plus grandes en valeur, et croissantes en termes de pourcentage du résultat. Quel que soit l'indicateur de revenu considéré (RCAI ou BA), le niveau de revenu par UTANS augmente en moyenne avec la taille de l'exploitation. En moyenne sur 15 ans, les exploitations relevant de la classe de plus grande taille ont, en effet, de loin les meilleurs niveaux de revenus ( $\times 2,3$  par rapport à la plus petite classe pour le RCAI par UTANS, et  $\times 2,9$  pour le BA par UTANS). Ce constat basé sur des moyennes n'empêche pas, cependant, que certaines exploitations de petite ou moyenne taille aient des revenus élevés ; dans le même esprit, certaines grandes exploitations dégagent des résultats économiques médiocres.

**Tableau 2.** Le résultat moyen sur 15 ans des deux indicateurs (RCAI et BA) de revenu - calcul selon les classes de dimension économique (Euros constants 2017 par UTA non-salariés)

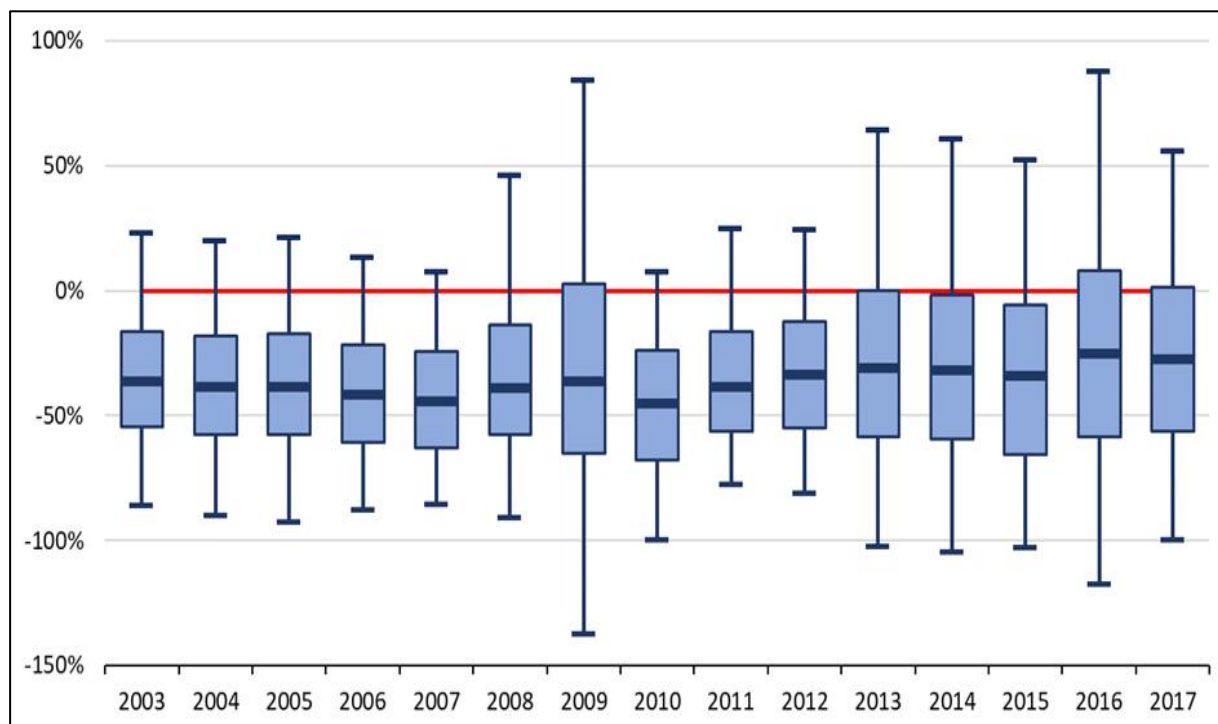
CDEX (€ PBS)	Exploitations	RCAI	BA	Ecart en €	Ecart en %
25 000 à 50 000	7.4%	13 500	6 900	-6 600	-49%
50 000 à 100 000	22.8%	19 000	11 800	-7 200	-38%
100 000 à 250 000	45.3%	29 300	19 200	-10 100	-34%
250 000 à 500 000	20.1%	46 200	31 100	-15 100	-33%
> 500 000	4.4%	68 600	48 500	-20 100	-29%
<b>Ensemble</b>	<b>100.0%</b>	30 900	20 300	-10 600	-34%

Source : SSP/RICA 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

<sup>8</sup> Pour la seule année de 2017, dernière disponible, il était de 28 200 euros, soit un niveau légèrement supérieur à celui calculé sur l'intégralité des exploitations du RICA, avant exclusion de celles précisées dans le volet méthodologique (27 370 euros). Ce résultat semble logique dans la mesure où les exploitations exclues en raison de leur appartenance au régime fiscal au forfait ont généralement des résultats économiques inférieurs à celles relevant du bénéfice réel.

Une distribution de l'écart réalisée pour chacune des années de la période 2003 à 2017 (figure 2) met en évidence que la médiane de l'écart est assez stable aux alentours des 30 à 35% d'une année à l'autre. La dispersion de l'écart est cependant plus importante lors des années de « crise agricole » comme cela fût le cas en 2009 (forte baisse des prix agricoles) et en 2016 (cumul d'une chute exceptionnelle des rendements céréaliers et de prix bas, notamment dans le secteur du lait). Cette observation renvoie aux effets de décalage évoqués précédemment qui peuvent notamment expliquer la dispersion des écarts les années « extrêmes ».

**Figure 2.** La distribution de l'écart (en %) entre le BA par UTANS et le RCAI par UTANS  
- Calcul réalisé toutes OTEX confondues pour les quinze années de la période 2003-2017 -



Source : SSP/RICA 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

Note : chaque « boîte à moustaches » représente les intervalles interquartiles Q1-Q3 et inter-déciles D1-D9, le trait épais figurant la médiane.

Pour compléter l'analyse nous nous sommes intéressés aux résultats de chacune des orientations de production (OTEX). Selon le Rica, le niveau moyen du RCAI varie fortement selon les OTEX, passant par exemple de 20 300 euros dans les exploitations spécialisées en bovins-viande à 49 300 euros dans les exploitations orientées en viticulture de qualité. Les exploitations orientées en grandes cultures sont positionnées dans les plus hauts niveaux de revenus (46 100 euros), nettement devant les exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux (30 400 euros). La situation économique est moins favorable pour les exploitations spécialisées en lait (24 000 euros) ou celles spécialisées en ovins-caprins (20 800 euros). Un raisonnement du même type s'appuyant sur le BA conduit à des résultats finalement peu différents en termes de hiérarchisation.

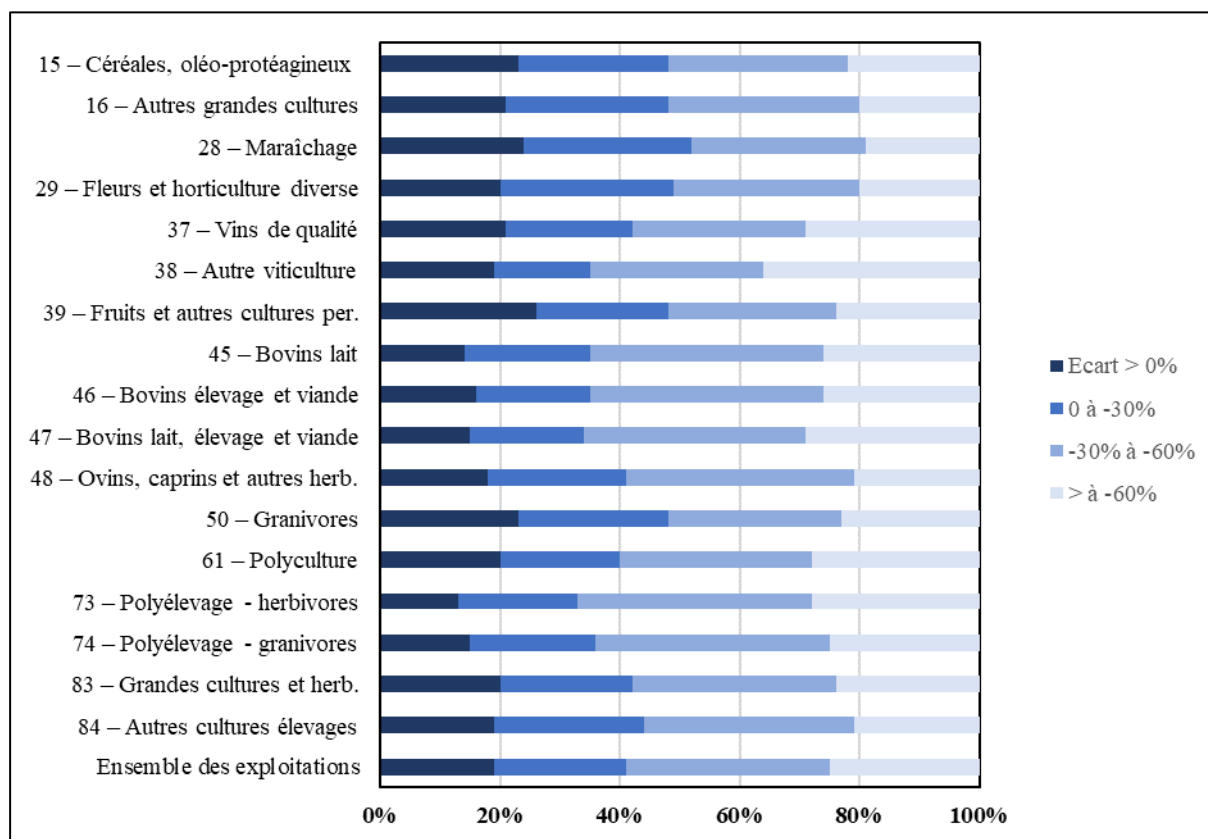
L'écart moyen observé sur quinze ans pour l'ensemble des exploitations de l'échantillon (-34% entre les deux indicateurs), se retrouve avec des intensités cependant variables à l'échelle de chacune des OTEX. Cet écart est, par exemple, limité à « seulement » -26% en grandes cultures alors qu'il culmine à -41% en bovins lait et -61% en ovins-caprins (tableau 3).

**Tableau 3.** Le résultat moyen sur 15 ans des deux indicateurs (RCAI et BA) de revenu - calcul selon les orientations de production (Euros constants 2017 par UTANS)

OTEX	Exploitations	RCAI	BA	Ecart en €	Ecart en %
15 – Céréales, oléo-protéagineux	18.5%	30 400	21 100	-9 200	-30%
16 – Autres grandes cultures	7.4%	46 100	33 900	-12 100	-26%
28 – Maraîchage	1.5%	34 000	25 800	-8 200	-24%
29 – Fleurs et horticulture diverse	1.8%	26 400	18 800	-7 700	-29%
37 – Vins de qualité	12.0%	49 300	33 800	-15 500	-31%
38 – Autre viticulture	1.9%	53 400	29 700	-23 700	-44%
39 – Fruits et autres cultures per.	2.5%	32 200	22 900	-9 300	-29%
45 – Bovins lait	16.0%	24 000	14 000	-9 900	-41%
46 – Bovins élevage et viande	9.0%	20 300	11 500	-8 800	-43%
47 – Bovins lait, élevage et viande	3.1%	23 200	13 200	-10 000	-43%
48 – Ovins, caprins et autres herb.	4.0%	20 800	8 000	-12 800	-61%
50 – Granivores	5.2%	29 800	22 200	-7 600	-25%
61 – Polyculture	2.3%	30 200	18 900	-11 300	-37%
73 – Polyélevage - herbivores	1.6%	25 400	14 600	-10 800	-43%
74 – Polyélevage - granivores	2.0%	25 600	15 300	-10 300	-40%
83 – Grandes cultures et herb.	9.1%	24 800	15 600	-9 100	-37%
84 – Autres cultures élevages	2.1%	25 600	17 900	-7 700	-30%
<b>Ensemble des exploitations</b>	<b>100.0%</b>	<b>30 900</b>	<b>20 300</b>	<b>-10 600</b>	<b>-34%</b>

Source : SSP/RICA 2003-2017 et CCMsa/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

**Figure 3.** La répartition des exploitations de chaque OTEX selon plusieurs classes d'écart entre le BA par UTANS et le RCAI par UTANS



Source : SSP/RICA 2003-2017 et CCMsa/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

Globalement, cet écart est supérieur à -60% pour 25% des exploitations, compris entre -30% et -60% pour 34% d'entre elles et compris entre 0 et -30% pour 22% d'entre elles. Il est en revanche positif dans 19% des cas. Pour chacune des orientations de production, la distribution des exploitations entre ces quatre classes démontre la forte hétérogénéité des situations (figure 3).

Cet écart très important de résultats entre les deux indicateurs étudiés suffit à rappeler combien il est important, dans les discussions relatives au niveau de revenu des agriculteurs français, de bien préciser l'origine des informations utilisées. Dit autrement, une polarisation immédiate sur le niveau des résultats sans avoir pour précaution préalable de bien préciser la base de données prise en compte, l'indicateur retenu et le champ observé est susceptible d'entraîner de nombreuses confusions. Malheureusement, le raccourci « les agriculteurs gagnent... » ne s'appuie généralement sur aucune précaution méthodologique et conduit à diffuser des messages peu pertinents et sources de confusion.

### 3-2- Une analyse croisée de différents indicateurs de la performance économique

Pour discuter le niveau des revenus en agriculture, leur hétérogénéité et leur évolution, plusieurs indicateurs ont été étudiés (outre le RCAI et le BA). En effet, le revenu agricole est difficile à apprécier car il correspond en partie à une rémunération du travail, mais aussi à une rémunération du capital investi par financement de l'exploitation agricole dont l'exploitant est "actionnaire". Le niveau de rémunération possible dépend par ailleurs de la capacité de l'agriculteur à créer de la richesse et ses choix de redistribution de cette richesse entre capital et travail. Le revenu agricole dépend donc des capacités managériales de l'agriculteur et de ses choix stratégiques. Pour toutes ces raisons, une présentation des différents indicateurs de performance est utile. Chacun des indicateurs considérés a été rapporté à l'UTA non salariée (tableau 4).

La valeur ajoutée (VA) a été calculée pour situer la capacité à produire de la richesse. La VA moyenne est légèrement supérieure à 55 000 € par UTANS avec une assez forte hétérogénéité, son coefficient de variation atteignant 1,46. Cet indicateur ne dit pas grand-chose s'il est analysé isolément, l'intéressant ici étant que son niveau moyen est quasiment équivalent à celui de l'EBE. La différence entre ces deux SIG correspond aux charges de structure (dont la main-d'œuvre salariée et le fermage) et aux subventions d'exploitation, , notamment celles de la Politique Agricole Commune (PAC) (voir figure 1). Le fait que l'EBE soit en moyenne un peu moins hétérogène que la VA met ainsi en évidence un effet stabilisateur des aides.

**Tableau 4.** Moyenne, écart-type et coefficient de variation sur 15 ans des différents indicateurs étudiés, pour l'ensemble des exploitations françaises (Euros constants 2017 par UTA non-salariés)

	Moyenne	Ecart-type	CV
VA - Valeur ajoutée	55 300	80 600	1.46
EBE - Excédent Brut d'Exploitation	57 500	53 800	0.94
RDISP - Revenu disponible	35 000	48 300	1.38
RCAI - Résultat courant avant impôt	30 900	44 900	1.45
PPRIV - Prélèvements privés	30 700	74 300	2.42
INV - Investissement	23 400	74 900	3.20
BA – Bénéfice agricole	20 300	38 300	1.89
RP – Revenu professionnel	20 400	38 400	1.88

Source : SSP/RICA 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

Dans une optique « flux de trésorerie », déduire les annuités d'emprunts à rembourser de l'EBE amène au revenu disponible (RDISP). En moyenne sur les 15 années étudiées, celui-ci avoisine 35 000 € par UTANS. Autrement dit, en moyenne, 23 000 € par UTANS sont dédiés au remboursement de la dette bancaire à moyen et long termes, soit environ 40% de l'EBE.

Dans une optique comptable, déduire les amortissements de l'actif (bâtiments, installations, matériels) et les frais financiers conduit au RCAI. L'écart entre EBE et RCAI est ainsi, en moyenne, de 26 600 € par UTANS, soit quasiment 50% de l'EBE. L'écart entre les annuités à moyen et long termes évoquées ci-dessus (23 000 € par UTANS) et les amortissements complétés des frais financiers (26 600 € par UTANS) révèle le niveau de l'autofinancement des investissements amortissables, et reste donc assez faible (3 600 € par UTANS). Ce calcul ne doit cependant pas masquer le fait que les agriculteurs autofinancent majoritairement le cheptel et les stocks plutôt que les investissements amortissables.

L'arbitrage entre la rémunération de l'agriculteur en tant que « travailleur » et en tant qu'« actionnaire » est révélé par les niveaux moyens respectifs des prélèvements privés (PPRIV) et des investissements (INV). Les premiers, rémunérant le travail, sont en moyenne à peu près équivalents au montant du RCAI (30 700 € par UTANS contre 30 900 € par UTANS) ; les seconds, rémunérant le capital, sont en moyenne de 23 400 €. On constate surtout que prélèvements privés et investissements sont très variables, avec des coefficients de variation respectivement à 2.4 et 3.2, valeurs les plus élevées parmi les indicateurs considérés.

Dans une optique « trésorerie », on constate que l'addition des prélèvements privés et des investissements s'élève en moyenne à 54 100 € par UTANS, soit légèrement moins que l'EBE (57 500 € par UTANS) censé financer ces deux postes sur le long terme. La marge de manœuvre, de 3 400€ par UTANS, vient améliorer la situation de bas de bilan des exploitations. Il apparaît enfin que les prélèvements privés sont, en moyenne, nettement plus élevés que le seul bénéfice agricole (BA) ou l'ensemble des revenus professionnels (RP), l'écart atteignant environ 10 500 € par UTANS en moyenne.

Au-delà des montants moyens, le tableau 5 révèle les niveaux de corrélation entre les principaux indicateurs retenus. Ils confirment certains des résultats précédents, mais apportent également des éclairages complémentaires.

**Tableau 5.** Corrélations entre les différents indicateurs sur 15 ans

	EBE	RCAI	PPRIV	INV
RCAI - Résultat courant avant impôt	0.911			
PPRIV - Prélèvements privés	0.313	0.311		
INV - Investissement	0.201	0.108	-0.581	
BA – Bénéfice agricole	0.600	0.628	0.258	0.091

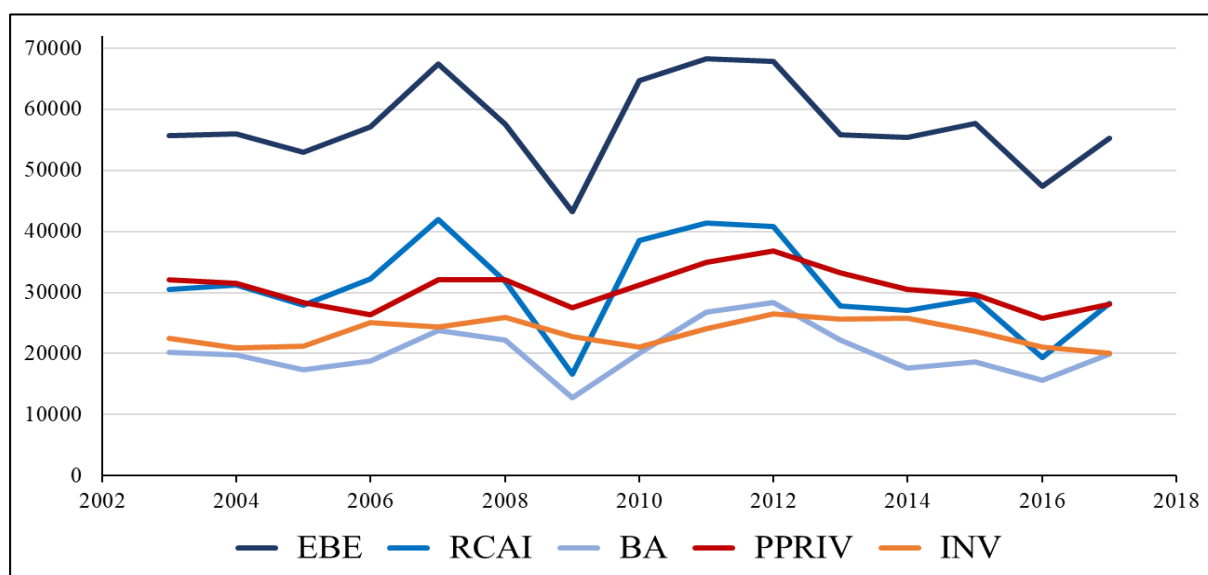
Source : SSP/RICA 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

RCAI et EBE se révèlent ainsi très corrélés (à plus de 90%), ce qui est cohérent avec l'enchaînement du calcul comptable des SIG. Le BA est assez fortement corrélé avec l'EBE et le RCAI (à environ 60%) mais tout de même moins que ces deux derniers indicateurs entre eux. Conformément à l'intuition, prélèvements privés et investissements sont moyennement et négativement corrélés (à près de -60%), ce qui met bien en évidence que l'utilisation de la richesse produite par le ménage ou par l'entreprise est le résultat d'un arbitrage.

En revanche, si les prélèvements privés sont en moyenne très proches du RCAI, ils lui sont peu corrélés (à environ 30%), de même qu'avec les autres indicateurs de revenu, aussi bien l'EBE (environ 30% également) que le BA (à un peu plus de 25%). De même, les niveaux d'investissement sont eux aussi très peu corrélés avec l'EBE (à 20%), le RCAI (à 10%) et le BA (à moins de 10%). Les indicateurs de revenu issus de la comptabilité de l'exploitation sont donc en réalité de médiocres prédicteurs de l'utilisation qui est faite de la richesse produite, que ce soit pour rémunérer effectivement le travail ou le capital. Tous ces éléments soulignent au final que les choix stratégiques de long terme sont très hétérogènes au sein des exploitations considérées.

L'analyse de l'évolution interannuelle des différents indicateurs de création de richesse ou de revenu (figure 4) révèle un dernier aspect de ces stratégies. Elle montre en effet que les indicateurs d'origine comptable (EBE, RCAI et BA) ont connu de très fortes variations, alors que prélèvements privés et investissements ont été beaucoup plus stables au cours du temps.

**Figure 4.** Evolutions annuelles en moyenne (Euros constants 2017 par UTANS)



Source : SSP/RICA 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

Les variations des indicateurs comptables s'expliquent essentiellement par celles des produits d'exploitations. Ces derniers sont en effet soumis aux aléas climatiques et sanitaires et à la volatilité des prix, les coûts de production étant en général plus stables car les agriculteurs s'engagent dans le cycle de production sans connaître au préalable avec certitude la production qu'ils réaliseront. Cette volatilité des prix, très sensible par exemple en 2009 (à la baisse), est par ailleurs exacerbée par les aléas climatiques, comme en 2016. A contrario, les aléas sanitaires peuvent venir accroître les produits de certaines productions certaines années.

En revanche, les prélèvements privés et le niveau des investissements ne varient pas en proportion des produits, contrairement aux indicateurs comptables. En effet, les choix d'investissement et de rémunération du travail s'inscrivent dans un autre pas de temps que l'exercice annuel comptable. D'une part, les agriculteurs sont engagés dans des stratégies de moyen-long terme qui supposent de renouveler des matériels, d'investir dans des bâtiments et autres installations qui permettent d'espérer des gains futurs. Ces investissements sont également parfois réalisés dans une optique d'optimisation fiscale et sociale à travers les dotations aux amortissements qu'ils génèrent. D'autre part, les prélèvements privés visent à couvrir les différents besoins de la famille hors exploitation (logement, transports, services, alimentation, études des enfants, etc.). Il s'agit là de postes généralement peu compressibles qui



expliquent la relative constance de prélèvements privés, même si on sait que les ménages agricoles ont des capacités d'adaptation assez fortes pour réduire les prélèvements privés ou les augmenter en fonction des besoins ou des contraintes. La figure 4 révèle ainsi que les prélèvements privés permettent un lissage certain de la rémunération du travail : inférieurs au RCAI les bonnes années (comme en 2007 et entre 2010 et 2012), ils lui restent nettement supérieurs en cas de conjoncture particulièrement mauvaise (comme en 2009 et 2016) et en sont relativement proche en cas d'année « normale » (comme en 2003-2005, en 2008, en 2014-2015 ou encore en 2017).

### 3-3- Un focus sur les bas revenus

Forts des résultats précédents, il est intéressant de revenir désormais sur la « polémique des 350 €/mois » afin d'y apporter un éclairage plus précis. Outre que ce chiffre ne reflétait que la situation d'une année particulière (2016) et ne s'appliquait qu'à une partie des exploitants (30% des cotisants imposés au réel), l'analyse précédente conduit en effet à penser que, fondé sur le BA, il ne représente pas précisément la situation concrète du revenu des agriculteurs.

Pour ce faire, nous avons restreint l'analyse aux exploitations présentes sur l'ensemble des 15 années observées, c'est-à-dire au sous-échantillon constant de notre base de données (soit seulement 15% de l'échantillon de départ). La réduction du nombre d'observations est important, limitant de fait la représentativité des résultats obtenus. Les enseignements qu'on tire de cette analyse partielle n'en sont pas moins intéressants.

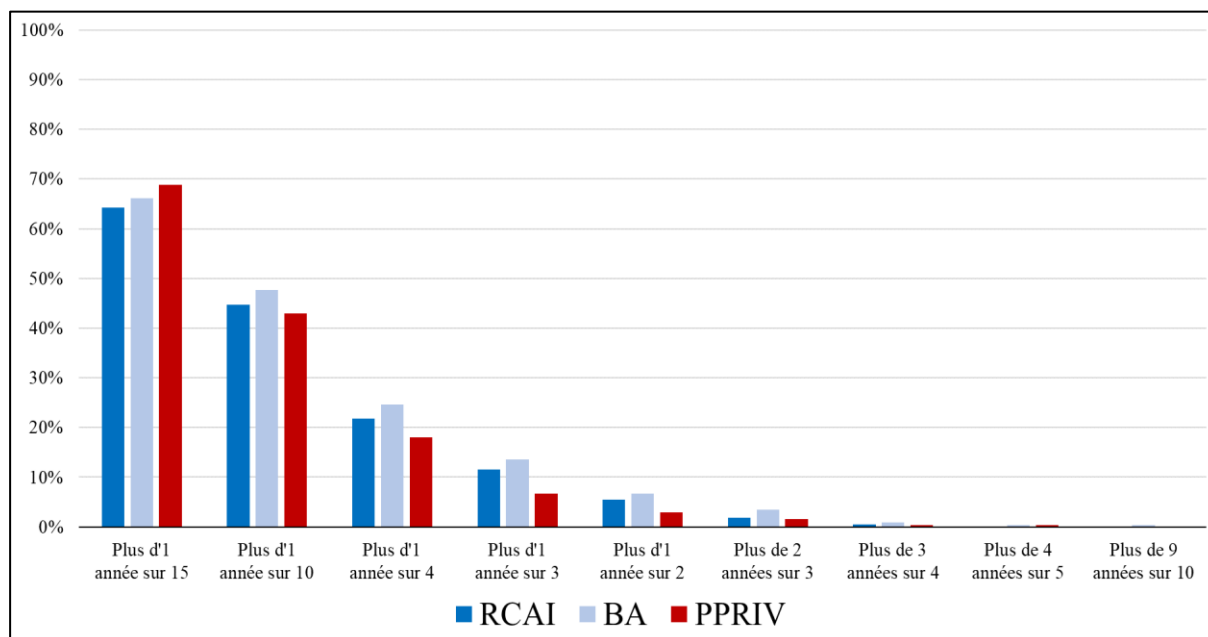
La figure 5 présente ainsi la proportion des exploitations de notre échantillon constant ayant un RCAI, un BA ou des PPRIV inférieurs à 350€/mois plus d'une année sur 15, plus d'une année sur 10, plus d'une année sur 4, etc. Elle représente donc la probabilité d'avoir un revenu inférieur au seuil considéré selon la fréquence d'occurrence de celui-ci.

Dans ce cadre, l'assertion selon laquelle, sur la base des chiffres observés pour l'année 2016, « 30% des agriculteurs gagnent moins de 350 € par mois », si elle était vraie tous les ans, devrait se traduire, statistiquement, par l'observation que 100% des exploitations ont un BA par UTANS inférieur à 350 €/mois au moins une année sur 3 ou 4. La figure 5 révèle que, pour le sous-échantillon particulier considéré, la situation concrète a été tout autre sur les 15 années étudiées. En effet, on constate que seulement 14% des exploitations sont dans la situation de déclarer un BA par UTANS inférieur à 350 €/mois au moins une année sur 3. Il n'est donc pas impossible que, tous les ans ou presque, un tiers des agriculteurs aient un revenu fiscal inférieur à 350 €/mois, mais il s'agit rarement des mêmes et, pour notre sous-échantillon, ils ne sont, de fait, que 14% à être dans cette situation. Si on s'intéresse aux prélèvements privés plutôt qu'au BA, ils ne sont même qu'un peu moins de 7% à être dans ce cas (12% si on considère le RCAI). Sur la base de la figure 5, un rapide calcul<sup>9</sup> montre qu'une assertion proche de celle ayant fait polémique mais, de fait, plus juste, serait la suivante : « 30% des agriculteurs ont un bénéfice agricole inférieur à 350 €/mois au moins une année sur 5 » ; s'agissant de PPRIV, l'assertion équivalente serait « 30% des agriculteurs ont des prélèvements privés inférieurs à 350 €/mois au moins une année sur 6 ». Notons également que, symétriquement, on tire de la figure 5 qu'environ un tiers des agriculteurs voient leur revenu être inférieurs à 350 €/mois (quel que soit l'indicateur utilisé, RCAI, BA ou PPRIV) moins d'une année sur 15, c'est-à-dire au maximum 2 à 3 fois dans une carrière.

---

<sup>9</sup> Il suffit de traduire « 1 année sur 15 » par 0.067, « 1 année sur 10 » par 0.1, etc. et d'interpoler les points ainsi obtenus pour obtenir une courbe fréquence/proportion continue. En l'espèce, une fonction puissance s'ajuste bien aux données observées, avec des coefficients de détermination supérieur à 0.9 quel que soit l'indicateur utilisé (RCAI, BA ou PPRIV).

**Figure 5.** Part des exploitations ayant un RCAI, un BA ou des PPRIV par UTANS inférieurs à 350€/mois selon la fréquence d’occurrence de l’évènement



Source : SSP/RICA 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

S’il permet de relativiser l’ampleur de la « polémique », ce focus ne vise pas à nier l’existence de « bas revenus » en agriculture. Des analyses complémentaires s’avèrent nécessaires pour mieux représenter le phénomène, par exemple en faisant varier la définition de tels bas revenus : elle a été fixée ici à 350 € par UTANS et par mois en référence à la publication initiale de la MSA en 2017, mais d’autres seuils pourraient se révéler intéressants, comme les revenus négatifs ou nuls (i.e. les situations de déficit), le montant permettant l’accès au RSA (650€/mois), le SMIC net (1200€/mois) ou encore le salaire médian net observé en France (environ 1500€/mois).

Des limites aux analyses présentées ici devraient également être levées pour avoir une vision plus représentative de l’ensemble des exploitations agricoles françaises. Il s’agirait en premier lieu de pouvoir conduire les travaux sur un sous-échantillon constant plus conséquent que celui retenu ici. Il s’agirait surtout de pouvoir l’étendre au-delà du champ des exploitations « moyennes et grandes » représentées dans le Rica afin de pouvoir également étudier la situation des « petites » exploitations (Lécole, 2016) dont on peut penser que les revenus sont structurellement plus faibles que ceux de leurs concurrents.

## Conclusion

Comme l’écrivait déjà Butault et al. (1994) en avant-propos du numéro spécial de la revue *Economie Rurale* consacré précisément aux revenus agricoles, le revenu constitue par construction « un paramètre du débat social et sa conceptualisation, dépendant de la vision que les agents ont de leurs intérêts, ne pourra se concevoir indépendamment des enjeux sociaux dont son contenu est porteur ».

En effet les données permettant d’évaluer le revenu agricole, sa répartition et son évolution sont interprétées par les professionnels et les chercheurs pour dire quelque chose non seulement sur l’efficacité du secteur et sa capacité à produire de la valeur, mais également l’équité de la rémunération des agriculteurs et de leurs familles au sein du secteur et par comparaison aux autres catégories socio-professionnelles, et ainsi justifier ou au contraire contester l’intervention de l’Etat par les politiques publiques.

La réalité ou le sentiment que les agriculteurs tirent de leur activité un revenu inférieur aux agents économiques des autres secteurs est une question cruciale dans les pays développés, et tout particulièrement en France, dans la mesure où les agriculteurs y sont bénéficiaires de transfert de soutien public important via la Politique Agricole Commune (PAC) et la politique fiscale. Aussi les citoyens et contribuables ont-ils une certaine légitimité à se poser la question de la bonne utilisation des fonds publics, et de l'efficacité des politiques mises en œuvre, en particulier si ces politiques visent des objectifs de redistribution des revenus. Le référé de la Cour des comptes du 18 octobre 2018 (Cour des comptes, 2018) pointe précisément ce qu'elle considère comme des inefficacités des aides du premier pilier de la PAC en France au regard notamment des objectifs affichés de répartition et de redistribution du revenu, ainsi que d'amélioration du respect de l'environnement.

Ces préoccupations restent aujourd'hui pleinement d'actualité, en particulier dans un contexte français et européen où les questions de juste rémunération du travail, de justice sociale et de redistribution sont posées bien au-delà du secteur agricole, et que celui-ci fait précisément l'objet d'interventions publiques et de législations particulièrement abondantes et régulièrement questionnées et réformées, qui influent non seulement sur la création de valeur et les performances du secteur agricole, mais aussi sur l'emploi (l'usage) de la valeur créée par les agriculteurs.

## Remerciements

Les auteurs remercient Nathalie Delame (INRAE, UMR Economie Publique) pour ses commentaires sur une version préliminaire de cet article. Ce travail a bénéficié du soutien financier du ministère français de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre du projet de recherche Agr'Income (CEP-2018-AAP-02). Il a également bénéficié de l'accès aux données du CASD, financé par une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Programme Investissements d'Avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données – CASD).

## Bibliographie

- Agreste, 2012. Annexes aux tableaux standards du RICA. *Les dossiers*, 69 p.
- Agreste, 2020-a. Les tableaux standards du RICA 2018. *Chiffres et données*, 1, 72 p.
- Agreste, 2020-b. Commission des comptes de l'agriculture de la Nation. *Les Dossiers*, 2, 120 p.
- Blogowski A., Bompard J.P., Girard J.P., Postel-Vinay G., 1983. Endettement et revenu disponible des exploitations agricoles. *Economie et statistique*, 151: 13-22.
- Bourgeois L., 1994. Les disparités de revenus agricoles. *Économie rurale*, 220-221: 27-33.
- Brangeon J.L., Jégouzo G., Roze B., 1994. Les bas revenus agricoles en France. *Economie et Statistique* 273: 29-40.
- Bureau J.C., Thoyer S., 2014. *La politique agricole commune*. Editions la Découverte, 128 p.
- Butault J.P., Delame N. et Lerouillois P., 2005. Activité extérieure et revenus des ménages agricoles. *Économie rurale*, 289-290: 75-90.
- Carles R., 1969. Nouvel instrument d'observation pour la statistique agricole : le réseau d'information comptable. *Economie et statistique*, 6: 62-66.
- Carles R., 1972. Premiers résultats pour la France du Réseau d'information comptable agricole européen. *Economie rurale*, 93: 69-83.
- Carles R., 1974. Les revenus dans l'exploitation agricole : définitions et mesure. *Economie et statistique*, 53: 41-51.
- Carles R., Nanquette B., 1977. La disparité des revenus agricoles. *Economie et statistique*, 91: 91-98.

- Chantry E., 2003. Le réseau d'information comptable agricole (RICA) : un outil unique de connaissance des agricultures européennes. *Notes et études économiques*, 18: 11-17.
- Chassard M. et Chevalier B., 2007. Un large éventail de revenus agricoles. In « *l'agriculture, nouveaux défis* », INSEE références, 31-45.
- Colson F., Blogowski A., Dechambre B., Chia E., Désarménien D., Dorin B., 1993. Prévenir les défaillances financières en agriculture : application de la méthode des scores. *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales*, 29.
- Colson F., Chatellier V., Blogowski A., 1995. Pour mieux comprendre les difficultés financières des exploitations agricoles. *Agreste Cahiers*, 23: 3-8.
- Cordellier C., 1987. Revenu, épargne agricole et prélèvement privé. L'exemple de l'année 1978. *Economie rurale*, 182: 50-57.
- Cour des Comptes (2018). L'évolution de la répartition des aides directes du fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et leurs effets (2008-2015). Ref. S2018-2553.
- Desriers M., 2007. L'agriculture française depuis cinquante ans : des petites exploitations familiales aux droits à paiement unique. In « *l'agriculture, nouveaux défis* », INSEE références, 17-30.
- Kroll J.C., 1987. Le Nouveau Plan Comptable : les occasions perdues. *Economie rurale*, 180: 20-25.
- Lécole P., 2016. Paysage des petites exploitations agricoles en France : typologie et analyse statistique. *10<sup>èmes</sup> Journées de Recherche en Sciences Sociales*, Paris (France), 8-9 décembre 2016.
- Léon Y., 1987. L'endettement des agriculteurs et ses limites. *Economie rurale*, 181: 58-65.
- OCDE, 2003. Le revenu des ménages agricoles : problèmes et réponses. Rapport, 92 p.
- Piet L., Benoit M., Chatellier V., Dakpo K H., Delame N., Desjeux Y., Dupraz P., Gillot M., Jeanneaux P., Laroche-Dupraz C., Ridier A., Samson E., Veysset P., Avril P., Beaudouin C., Boukhriss S. (2020). Hétérogénéité, déterminants et trajectoires du revenu des agriculteurs français. Rapport du projet Agr'income, Appel à Projet Recherche du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 100 p.